Conférence Nationale
des URPS Médecins Libéraux

GRILLE DE PROGRESSION

	Organisation professionnelle					Gestion de la structure					qualité / sécurité de la prise en charge					
Niveau	Coordination entre acteurs de santé	Accueil du patient	Continuité des soins	Pratiques de Santé Publique		Gestion quotidienne des fonctions support	Système d'information	Efficience de la gestion des charges courantes	Démarche qualité au cabinet		Formation / évaluation des pratiques	Accueil d'un stagiaire	Recherche en soins primaire	Satisfaction des professionnels	Satisfaction des usagers	Accompagnement dans les démarches administratives
				ETP	actions de Santé Publique				sécurité et accès des locaux	sécurité de la prise en charge des patients						
Initial	il n'y a aucune coordination professionnelle. Les processus de soins ne sont pas discutés.	Il n'y a pas de secrétariat professionnel	La continuité des soins n'est pas organisée	Les professionnels de santé ne sont pas sensibilisés à l'ETP	Il n'existe aucune action de SP	Les professionnels de santé se répartissent entre eux les fonctions supports (achats, gestion administrative, RH, gestion financière, SI...)	Les professionnels de santé ne sont pas informatisés. L'écrit prédomine.	Les professionnels de santé ne mutualisent pas les charges de structure courantes (feuille, ligne téléphone, abonnement adsl etc...)	les locaux ne sont pas conformes à la réglementation : loi n° 2005-102 du 11 février 2005, décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, arrêtés du 1er août 2006 et du 30 novembre 2007	Les professionnels respectent les règles d'hygiène réglementaires	Les professionnels de santé participent à des formations et à des réunions d'évaluation des pratiques monodisciplinaires	Les professionnels de santé ne sont pas maître de stage	Pas de recherche en soins primaires	La mesure de la satisfaction du professionnel de santé n'est pas recherchée	La mesure de la satisfaction du patient n'est pas recherchée	le patient n'est pas accompagné dans les démarches administratives
1	il y a une coordination monoprofessionnelle protocolisée	Il y a un secrétariat individuel (physique ou téléphonique)	En dehors des heures de fonctionnement, le patient est informé des recours existants (PDS...)	Les professionnels ont acqui et mettent en œuvre la posture éducative	L'information est transmise dans le cadre du colloque singulier	Un temps de secrétariat est dédié à la gestion des fonctions supports	Les professionnels de santé utilisent un logiciel métier	Les charges de structure courantes sont partagées	les locaux sont conformes à la réglementation : loi n° 2005-102 du 11 février 2005, décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, arrêtés du 1er août 2006 et du 30 novembre 2008	Les professionnels de santé élaborent des protocoles d'analyse et de gestion des risques	Les professionnels de santé participent à des formations et à des réunions d'évaluation des pratiques pluridisciplinaires	Les professionnels de santé accueillent des stagiaires dans leur discipline	La structure ou au moins un des professionnels est promoteur de recherche	Une évaluation informelle existe	Une évaluation informelle existe dans le cadre du colloque singulier	les professionnels de santé organisent l'accompagnement des patients dans leurs démarches administratives
2	il y a une coordination monoprofessionnelle évaluée	Il y a un secrétariat commun sur certaine tranches horaires	La continuité des soins est assurée en dehors des horaires de PDSA	Les professionnels connaissant l'offre d'ETP du territoire orientent les patients	Des affiches d'information sont visibles dans les salles d'attente	Un manager gère la vie de la structure	Les professionnels de santé utilisent les systèmes d'alerte intégrés au logiciel métier pour améliorer le suivi des patients	Les professionnels mutualisent l'équipement (petit matériel, matériel lourd) et/ou des surfaces à usages collectif (salle de réunion, studio, cabinet médical, salle d'urgence, salle d'ETP ...)			Les PS s'inscrivent dans une démarche d'évaluation continue des pratiques protocolisée (méthodologie)	Les professionnels de santé accueillent des stagiaires d'autre corps de métiers	La structure ou au moins un des professionnels publie ses travaux (publication universitaire, partage des protocoles mis en place dans la structure ...)	Une évaluation formalisée existe (questionnaire)	L'avis du patient et ses suggestions sont encouragées (questionnaire, sondage internet...)	Un professionnel dédié accompagne les patients dans les démarches administratives
3	il y a une coordination pluriprofessionnelle protocolisée	Il y a un secrétariat commun pendant les heures d'ouverture de la structure	L'organisation permet la prise en charge des soins non programmés	Les professionnels participent à un programme d'ETP	Les professionnels de santé ont organisé des actions de dépistage systématique (préciser les pathologies)		les professionnels de santé fonctionnent en réseau monoprofessionnel				Les professionnels de santé sont formateurs	Les professionnels de santé enseignent dans les centres de formation initiale		Des focus groupes sont mis en place pour évaluer la satisfaction de la prise en charge et de l'organisation mise en place, les écueils indésirables	Des focus groupes patients sont mis en place pour évaluer la qualité de la prise en charge, ressentis des patients	
4	il y a une coordination pluriprofessionnelle évaluée		L'organisation permet la prise en charge des visites non programmées	Les professionnels de santé élaborent et animent un programme d'ETP	Les professionnels de santé mettent en œuvre des actions de prévention et de santé publique (préciser les pathologies)		Les professionnels de santé utilisent une messagerie sécurisée pour enrichir leurs dossiers et échanger avec d'autres professionnels de santé					Les professionnels de santé disposent de locaux adaptés pour recevoir un stagaire (cabinet de consultation, studio....)				
5	il y a une coordination avec les acteurs extérieurs protocolisée		les locaux sont adaptés pour répondre au projet de continuité des soins (salle d'urgence, cabinet dédié aux soins non programmés, cabinets de consultations de spécialistes avancées, salle de télémédecine...)	Les professionnels disposent de locaux adaptés pour mettre en œuvre l'ETP	Les professionnels disposent de locaux adaptés pour mettre en œuvre des actions de SP		Les professionnels de santé partagent ensemble un système d'information commun									
6	il y a une coordination avec les acteurs extérieurs évaluée						Les professionnels de santé exploitent les indicateurs d'activité, de pilotage, d'analyse de pratiques fournis par le système d'information									
7	Un professionnel de santé anime et coordonne le projet de santé															
8	Des PSP sont élaborés et mis en œuvre															
10	Un gestionnaire de situation coordonne le parcours du patient															

Commission Maisons et Pôles de santé de la CN-URPS

Mars 2014